



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BRETAGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2019-034

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Bretagne /

R53-2019-04-17-002 - Arrêté portant relocalisation des locaux du service de soins infirmiers à domicile géré par le Centre Hospitalier de Lanmeur et maintenant la capacité à 30 places N° Finess : 290007921 (3 pages)	Page 4
R53-2019-04-19-001 - 2019-04-19 Arrête interim EHPAD Elven (2 pages)	Page 8
R53-2019-04-23-001 - 2019-04-23 Arrête Modif interim EHPAD Elven (2 pages)	Page 11
R53-2019-04-12-003 - Arrête modif compo CRAL 12 04 19 (2 pages)	Page 14
R53-2019-04-17-001 - Arrêté portant autorisation de regroupement de deux officines de pharmacie à Douarnenez (29). (3 pages)	Page 17
R53-2019-04-09-005 - Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à ARRADON (56). (2 pages)	Page 21
R53-2019-04-09-006 - Arrêté portant modification d'un arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie à Pleumeleuc (35). (1 page)	Page 24

Direction interrégionale de la Mer Nord-Atlantique-Manche Ouest /

R53-2019-04-25-002 - arrêté fixant les dates d'ouverture de la campagne 2019 de pêche du maquereau au chalut dans la bande littorale des trois milles dans le secteur de Saint-Brieuc (1 page)	Page 26
R53-2019-04-18-001 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-004 « CRUSTACES – CRPM – B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 28
R53-2019-04-18-002 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-005 « FILET-RADE DE BREST – A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 30
R53-2019-04-18-003 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-006 « NASSES A POISSON-CRPM-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 32
R53-2019-04-18-004 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-007 « RÉCOLTE DU GOÉMON EN PLONGÉE-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 34
R53-2019-04-18-005 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-008 « BULOTS-CÔTES D'ARMOR-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 36
R53-2019-04-25-001 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-009 « BULOTS-COTES D'ARMOR-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 38
R53-2019-04-18-006 - arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-010 « COQUILLES SAINT-JACQUES-LO-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (1 page)	Page 40

Direction régionale des Affaires culturelles /

R53-2019-04-09-003 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de Pitié à Lanvellec (Côtes d'Armor) (1 page)	Page 42
R53-2019-04-09-002 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la maison de la Grande Vigne à Dinan (Côtes d'Armor) (1 page)	Page 44
R53-2019-04-09-004 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la maison, dite maison Duthoya, située 3 rue du Commerce à Landerneau (Finistère) (1 page)	Page 46
R53-2019-04-12-002 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de Blossac à Goven (Ille-et-Vilaine) (2 pages)	Page 48

préfecture de région /

R53-2019-04-24-001 - PUBLICATION RAA 100ème commission licences spectacles du 03avril 2019 (10 pages)	Page 51
R53-2019-04-24-002 - PUBLICATION RAA 100ème commission licences spectacles du 03avril 2019 (10 pages)	Page 62

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-17-002

Arrêté portant relocalisation des locaux du service de soins infirmiers à domicile géré par le Centre Hospitalier de Lanmeur et maintenant la capacité à 30 places N°
Finess : 290007921

Délégation départementale du Finistère
Département animation territoriale

ARRETE

**portant relocalisation des locaux du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
géré par le centre hospitalier de LANMEUR
et maintenant la capacité à 30 places**

FINESS : 290007921

Le Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles :

- L.312-1 et suivants définissant le champ des établissements et services médico-sociaux ;
- L.312-5 relatif au schéma d'organisation sociale et médico-sociale et au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations ;
- L.313-12 relatif à la convention pluriannuelle ;
- R.313-1 à R.313-10-2 relatifs aux modalités d'autorisations de création, de transformation, d'extension, des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- D.312-8 relatif à l'accueil temporaire ;
- D.312-156 à D.312-161 relatifs aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;
- D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité mentionnés à l'article L.313-6 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le projet régional de santé de l'ARS Bretagne arrêté le 28 juin 2018 ;

Vu le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2018-2022 ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Bretagne ;

Vu le dernier arrêté d'autorisation en date du 30 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation du SSIAD géré par le centre hospitalier de Lanmeur ;

Vu la demande présentée par la directrice du centre hospitalier de Lanmeur en vue du déménagement de l'accueil de jour et du SSIAD gérés par le CH de Lanmeur réceptionnée en date du 14 février 2019 ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et prévoit les démarches d'évaluation ;

Considérant que le projet est compatible avec le PRIAC 2018-2022 et présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le montant des dotations disponibles ;

Considérant nécessaire la prise en compte de la nouvelle adresse du SSIAD géré par le centre hospitalier de Lanmeur dans l'arrêté d'autorisation ;

ARRETE

Article 1 : Le centre hospitalier de Lanmeur est autorisé à relocaliser les locaux du SSIAD à la Maison des Aînés et des aidants - 1, place de l'Eglise - 29620 LANMEUR.

L'autorisation est délivrée dans le cadre du fonctionnement suivant :

- 30 places de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ;

Article 2 : la zone d'intervention du service, pour l'accompagnement des personnes âgées, couvre les communes de :

Garlan	Guimaëc	Lanmeur
Locquirec	Plouégat Guérand	Plouézoch
Plougasnou	St Jean du Doigt	

Article 3 : l'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Raison sociale de l'Entité Juridique (EJ) : Centre hospitalier de Lanmeur
Adresse : 9, rue Traon Bezedon - BP 10 - 29620 LANMEUR
N° FINESS : 290000116
SIREN : 262900137
Code statut juridique : 13 - établissement public communal d'hospitalisation

La capacité totale du service est fixée à 30 places

Service principal :

Raison sociale de l'établissement : SSIAD de Lanmeur
Adresse : Maison des Aînés et des aidants - 1, place de l'Eglise - 29620 LANMEUR
N° FINESS : 290007921
SIRET : en cours
Code statut juridique : 354 - Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
Code MFT : 54 - Tarif AM- services de soins infirmiers à domicile

Code discipline : 358 - soins infirmiers à domicile
Code activité : 16 - prestation en milieu ordinaire
Code clientèle : 700 - personnes âgées (SAI)
Capacité : 30

Article 4 : Au regard des dispositions de l'article L.313-6 du CASF, ce déménagement dans des nouveaux locaux ne donnera pas lieu à une visite de conformité. Le titulaire de l'autorisation a transmis aux autorités compétentes, le 20 mars 2019, une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement.

5 venelle de Kergos – 29324 QUIMPER Cedex
Standard : 02 98 64 50 50
www.bretagne.ars.sante.fr

Article 5 : Il est rappelé que l'autorisation de la structure est accordée pour une durée de quinze ans à compter du 4 janvier 2017. Le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 6 : tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

Article 7 : la présente décision peut être contestée par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 8 : Le Directeur de la délégation départementale du Finistère de l'ARS Bretagne et le gestionnaire du service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne.

Fait à Rennes, le **17 AVR. 2019**

Le Directeur Général par intérim
de l'ARS Bretagne,

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-19-001

2019-04-19 Arrête interim EHPAD Elven

ARRÊTE

En date du 19 AVR. 2019

Relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de directeur de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «La Chaumière » à Elven (Morbihan)

**Le Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne**

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne par Monsieur Stéphane MULLIEZ, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 du centre national de gestion portant admission à faire valoir les droits à la retraite de Monsieur Jean-Pierre LE GARFF, directeur de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven à compter du 1^{er} avril 2020 et dans le cadre de l'utilisation de son CET à compter du 27 avril 2019 ;

Considérant l'accord en date du 20 décembre 2018 de Monsieur Michel PERES directeur de l'EHPAD « Résidence Maréva » à Vannes, pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « la Chaumière » d'Elven à compter du 27 avril 2019 et jusqu'à la nomination d'un nouveau chef d'établissement ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim de direction,

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 27 avril 2019, Monsieur Michel PERES, directeur de l'EHPAD « Résidence Maréva » à Vannes est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven.

Article 2 : Monsieur Michel PERES bénéficie, pour la durée de l'intérim, d'un coefficient de 1, fixé par l'arrêté du 9 avril 2018 suscité et applicable au montant de référence de sa part Fonctions perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, soit 380 € mensuel. Cette indemnité, ainsi que les frais de déplacement, seront pris en charge par l'établissement dont la vacance de poste est constatée.

Article 3 : le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Bretagne et le Président du Conseil d'administration de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'ARS Bretagne
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes.

Fait à Rennes,

**Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé
Bretagne**

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-23-001

2019-04-23 Arrête Modif interim EHPAD Elven

ARRÊTE Modificatif
En date du **23 AVR. 2019**

**Relatif à l'organisation de l'intérim des fonctions de directeur de l'Établissement
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «La Chaumière » à Elven
(Morbihan)**

**Le Directeur général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne**

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne par Monsieur Stéphane MULLIEZ, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 du centre national de gestion portant admission à faire valoir les droits à la retraite de Monsieur Jean-Pierre LE GARFF, directeur de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven à compter du 1^{er} avril 2020 et dans le cadre de l'utilisation de son CET à compter du 27 avril 2019 ;

Considérant l'accord en date du 12 avril 2019 de Monsieur Michel PERES directeur de l'EHPAD « Résidence Maréva » à Vannes, pour assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « la Chaumière » d'Elven à compter du 27 avril 2019 et jusqu'à la nomination d'un nouveau chef d'établissement ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim de direction,

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 27 avril 2019, Monsieur Michel PERES, directeur de l'EHPAD « Résidence Maréva » à Vannes est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven.

Article 2 : Monsieur Michel PERES bénéficie, pour la durée de l'intérim, d'un coefficient de 1, fixé par l'arrêté du 9 avril 2018 suscité et applicable au montant de référence de sa part Fonctions perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, soit 380 € mensuel. Cette indemnité, ainsi que les frais de déplacement, seront pris en charge par l'établissement dont la vacance de poste est constatée.

Article 3 : le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Bretagne et le Président du Conseil d'administration de l'EHPAD « La Chaumière » d'Elven sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'ARS Bretagne
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes.

Fait à Rennes,

**Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé
Bretagne**

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-12-003

Arrete modif compo CRAL 12 04 19

ARRETE

modifiant la composition de la Commission Régionale de l'Activité Libérale

Le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Bretagne

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6154-1 et suivants, R 6154-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et plus précisément l'article 138 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé et plus précisément la sous-section 2 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2017 fixant la composition de la Commission régionale de l'activité libérale ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de Directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la demande du Conseil régional de Bretagne de l'Ordre des Médecins en date du 3 avril 2019.

ARRETE

Article 1 : La composition de la Commission Régionale de l'Activité Libérale est fixée comme suit :

NOM	QUALITE
Mon sieur Jean-François FORESTIER	Président, personnalité indépendante
Docteur Françoise LE MAGADOUX	Représentant le conseil régional de l'ordre des médecins.
Monsieur Julien CHARLES En cours de désignation.	Représentant les directeurs d'établissements publics de santé, dont un représentant d'un centre hospitalier universitaire et un représentant d'un établissement public de santé non universitaire nommés sur proposition de l'organisation la plus représentative de ces établissements au plan régional.

Professeur Gilles BRASSIER	Représentant les présidents de commissions médicales d'établissement d'un centre hospitalier universitaire.
Docteur Philippe CONDOMINAS	Représentant les présidents de commissions médicales d'établissement public de santé non universitaire.
Madame Lucie DUARTE	Représentant le directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.
Professeur Weigo HU, CHU Brest Pas de désignation possible.	Représentant des personnels enseignants et hospitaliers titulaires membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé dont un désigné parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale et un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale.
Docteur Thierry LANGANAY, CHU Rennes Docteur Patrice PLANTIN, CHIC Docteur Philippe GOUESBIER, CH Fougères	Représentant les praticiens hospitaliers, membres de commissions de l'activité libérale au sein d'établissements publics de santé, dont deux désignés parmi les praticiens autorisés à exercer une activité libérale et, un parmi les praticiens n'exerçant pas d'activité libérale.
Madame Jacqueline LAGREE Monsieur Hervé LE SERRE	Représentant les conseils de surveillance non médecins, dont l'un est membre du conseil de surveillance d'un centre hospitalier universitaire et l'autre du conseil de surveillance d'un établissement public de santé non universitaire.
Madame Francine L' HOUR	Représentant les usagers du système de santé nommé parmi les membres des associations mentionnées à l'article L. 1114-1 .

Article 2 : Les membres de la commission régionale de l'activité libérale sont nommés pour trois ans, soit jusqu'au 15 novembre 2020. S'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger, ils sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3 : Les membres de la commission sont soumis à l'obligation de secret médical et professionnel et de discrétion.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Article 5 : Monsieur le Directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 12 avril 2019

Le Directeur général par intérim
de l'Agence régionale de santé,

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-17-001

Arrêté portant autorisation de regroupement de deux officines de pharmacie à Douarnenez (29).

Direction de la santé Publique
Pôle pharmacie, produits de santé
et biologie médicale
N° 66.19

ARRETÉ
portant autorisation de regroupement de deux officines de pharmacie à Douarnenez (29)

**Le Directeur Général par intérim de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

- Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L 5125-3 et suivants, et R 5125-1 à R 5125-11 ;
- Vu** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 12 mars 2019 chargeant M. Stéphane MULLIEZ d'exercer, par intérim, les fonctions de directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne à compter du 15 mars 2019 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 11 mars 1942 ayant autorisé l'ouverture d'une officine de pharmacie au 15, rue Duguay Trouin à Douarnenez (29100) sous le numéro de licence 29#001016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 25 mars 1942 ayant autorisé l'ouverture d'une officine de pharmacie au 1, rue Jean Bart à Douarnenez (29100) sous le numéro de licence 29#001116 ;
- Vu** le dossier complet enregistré le 11 février 2019 présenté par la SELARL « Pharmacie Rolland », représentée par Monsieur Antoine ROLLAND, pharmacien, et la SELARL « Pharmacie Quiniou » représentée par Madame Marion QUINIOU, pharmacien, en vue d'obtenir l'autorisation de regrouper les officines sises respectivement 15, rue Duguay Trouin – 29100 Douarnenez, et 1, rue Jean Bart – 29100 Douarnenez, dans de nouveaux locaux sis 5 ter, rue Duguay Trouin – 29100 Douarnenez ;

.../...

- Vu** l'avis en date du 15 mars 2019 de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de l'Ouest ;
- Vu** l'avis en date du 26 mars 2019 de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine Bretagne (U.S.P.O.) ;
- Vu** l'avis en date du 1^{er} avril 2019 du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.5125-5 du code de la santé publique, deux ou plus de deux officines sont autorisées à se regrouper si leur emplacement d'origine est situé dans une commune présentant un nombre d'officines supérieur aux seuils prévus à l'article L. 5125-4. Le lieu de regroupement de ces officines est l'emplacement de l'une d'elles ou tout autre emplacement situé sur le territoire national.

Considérant que la population municipale de la commune de Douarnenez s'élève à 14 063 habitants (population légale millésimée 2016 entrant en vigueur le 1er janvier 2019) et est desservie par 9 pharmacies ;

Considérant que les deux pharmacies objets de la demande de regroupement sont situées à une centaine de mètres l'une de l'autre, que le local prévu pour le regroupement est situé à une cinquantaine de mètres, à mi-chemin entre ces deux officines, et que des places de stationnement existent à proximité immédiate ;

Considérant l'avis émis le 13 décembre 2018 par le pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé Bretagne sur les conditions d'installation envisagées pour la future officine ;

Considérant que le local proposé en vue du regroupement respecte les conditions prévues aux articles R.5125-8 et R.5125-9 et au 2° de l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique ;

Considérant que le regroupement sollicité répond aux conditions posées par les articles L. 5125-3 et L.5125-3-2 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'autorisation prévue au code de la santé publique est accordée à la SELARL « Pharmacie Rolland », représentée par Monsieur Antoine ROLLAND, pharmacien, et à la SELARL « Pharmacie Quiniou » représentée par Madame Marion QUINIOU, pharmacien, en vue de regrouper les officines sises respectivement 15, rue Duguay Trouin – 29100 Douarnenez, et 1, rue Jean Bart – 29100 Douarnenez, dans de nouveaux locaux sis 5 ter, rue Duguay Trouin – 29100 Douarnenez, sous le numéro de licence 29#002520 ;

Article 2 : la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

Article 3 : l'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure, et qu'après fermeture des locaux d'origine de chacune des pharmacies regroupées.

.../...

Article 4 : toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui doit être remise au Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne par son dernier titulaire ou ses héritiers ;

Article 5 : le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne, hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé, ou contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans le délai de deux mois, à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication concernant les tiers.

Article 6 : la Directrice de la santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 17 AVR. 2019

Le Directeur Général par intérim
de l'ARS Bretagne

Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-09-005

Arrêté portant autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie à ARRADON (56).

ARRETE
portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à ARRADON (56)
Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment les articles L5125-3 et suivants, et R5125-1 à R5125-11 ;

VU le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

VU l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Monsieur Stéphane MULLIEZ ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2002 autorisant Mesdames FERREC-BESSEC et REAUD-BARBIER à exploiter leur officine de pharmacie sise place de l'église à ARRADON (56) sous le numéro de licence 56#000439 ;

VU le dossier complet enregistré le 24 janvier 2019 présenté par Madame Françoise FERREC-BESSEC, pharmacienne, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie qu'elle exploite au 8 place de l'église à ARRADON (56610) vers un local situé au 4 rue des Frères Mithouard dans la même commune ;

VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Bretagne en date du 4 mars 2019 ;

VU l'avis du représentant désigné par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Bretagne en date du 28 mars 2019 ;

VU l'avis du représentant désigné par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO) pour la région Bretagne en date du 4 avril 2019 ;

Considérant l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne en date du 19 février 2019 sur les conditions minimales d'installation envisagées pour la future officine de pharmacie ;

Considérant que l'emplacement prévu pour le transfert de l'officine de pharmacie se situe à une centaine de mètres de l'emplacement actuel ;

Considérant que le transfert de l'officine permettra une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente du quartier et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur ;

Considérant que le transfert sollicité ne compromettra pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine de l'officine ;

Considérant ainsi que le transfert répond aux conditions posées par l'article L5125-3 du code de la santé publique ;

Considérant que le local proposé en vue du transfert respecte les conditions prévues aux articles R5125-8 et R5125-9 et au 2° de l'article L5125-3-2 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation prévue au code de la santé publique est accordée à Madame Françoise FERREC-BESSEC, pharmacienne, en vue de transférer son officine de pharmacie sise 8 place de l'église à ARRADON (56610) vers un local situé au 4 rue des Frères Mithouard dans la même commune sous le n° de licence 56#002055.

Article 2 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

Article 3 : L'officine de pharmacie doit être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté, sauf prolongation en cas de force majeure.


Article 4 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui doit être remise au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne par son dernier titulaire ou ses héritiers.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois, à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication concernant les tiers.

Article 6 : La Directrice de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 9 avril 2019

Le Directeur Général par intérim
de l'ARS Bretagne,


Stéphane MULLIEZ

Agence Régionale de Santé Bretagne

R53-2019-04-09-006

Arrêté portant modification d'un arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie à Pleumeleuc (35).

ARRETE
portant modification d'un arrêté autorisant le transfert d'une officine de pharmacie
à Pleumeleuc (35)

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

VU le code de la santé publique, notamment l'article R5125-11 ;

VU l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Bretagne ;

VU l'arrêté ARS Bretagne du 3 août 2018 autorisant Madame Anne-Yvonne LE CORGUILLE, pharmacien, à transférer son officine de pharmacie du 1 rue de l'Épinette à PLEUMELEUC (35137) vers l'angle de la Rue Pasteur et de la Rue de l'Épinette dans la même commune sous le numéro de licence 35#001511 ;

VU le certificat de la Mairie de PLEUMELEUC (35137) en date du 5 avril 2019 relatif à la modification du numérotage de l'adresse de l'officine de pharmacie située à l'angle de la Rue Pasteur et de la Rue de l'Épinette qui devient le 9 J rue Pasteur ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 3 août 2018 portant autorisation de transfert de l'officine de pharmacie sise 1 rue de l'Épinette à PLEUMELEUC (35137) vers l'angle de la Rue Pasteur et de la Rue de l'Épinette dans la même commune sous le numéro de licence 35#001511 est modifié ainsi qu'il suit : « Angle de la rue Pasteur et de la rue de l'Épinette » est remplacé par « 9 J rue Pasteur ».

Article 2 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois, à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication concernant les tiers.

Article 3 : La Directrice de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 9 avril 2019

Le Directeur Général par intérim
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,

Stéphane MULLIEZ

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-25-002

arrêté fixant les dates d'ouverture de la campagne 2019 de
pêche du maquereau au chalut dans la bande littorale des
trois milles dans le secteur de Saint-Brieuc



PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

fixant les dates d'ouverture de la campagne 2019 de pêche du maquereau au chalut dans la bande littorale des trois milles dans le secteur de Saint-Brieuc

LA PRÉFÈTE DE LA REGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 922-16 et D. 922-17 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 209/2004 du 7 juin 2004 fixant les conditions particulières de l'exercice de la pêche au chalut du maquereau sur une partie du littoral du quartier des affaires maritimes de Saint-Brieuc ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne;

Vu la demande du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins des Côtes d'Armor en date du 1^{er} mars 2019 ;

Vu l'avis du comité régional des pêches maritimes et des élevages de Bretagne en date du 15 mars 2019 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Dans les eaux maritimes définies à l'article 1 de l'arrêté du 7 juin 2004 susvisé, et dans les conditions prévues par cet arrêté, la pêche du maquereau au chalut est autorisée à compter du lundi 13 mai 2019 et jusqu'au vendredi 1^{er} novembre 2019 inclus, sous réserve de l'absence de fermeture anticipée pour atteinte du quota.

La pêche est autorisée chaque semaine du lundi au vendredi inclus, entre le lever et le coucher du soleil.

Article 2 :

Cette pêche n'est ouverte qu'aux navires dûment autorisés en application des dispositions de l'arrêté du 7 juin 2004 susvisé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) des Côtes d'Armor sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,

La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22 – ULAM 22 – CNSP – CRPMEM de Bretagne – CDPMEM 22 – CRC Bretagne Nord – IFREMER – Groupement de Gendarmerie 22 – Groupement de Gendarmerie Maritime – Direction régionale des douanes – DIRM/DCAM – DIRM/MCPML – Collection – Dossier Pmc.

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-001

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-004 «
CRUSTACES – CRPM – B » du 5 avril 2019 du comité
régional des pêches maritimes et des élevages marins de
Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-004 « CRUSTACES – CRPM – B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2018-16436 du 7 août 2018 portant approbation de la délibération n° 2018-050 « CRUSTACES-CRPM – A » du 30 mars 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n° 2019-004 « CRUSTACES – CRPM – B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant le contingent et les conditions particulières d'exercice de la pêche aux crustacés à l'exception des langoustines, des pouces-pieds et des crevettes grises dans les eaux relevant de la circonscription du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2018-16293 du 26 juin 2018 portant approbation de la délibération n° 2018-019 « CRUSTACES – CRPM – B » du 30 mars 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégués à la mer et au littoral) de Bretagne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,
La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 35-22-29-56 – ULAM 35-22-29-56 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 35-22-29-56 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 35-22-29-56 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-002

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-005 «
FILET- RADE DE BREST – A » du
5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et
des élevages marins de Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-005 « FILET- RADE DE BREST – A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne :

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche Ouest

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n°2019-005 « FILET- RADE DE BREST – A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche aux filets en rade de Brest est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2014-9933 du 28 août 2014 portant approbation de la délibération n°2014-113 « FILET-NF-2014-A » du 20 juin 2014 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) du Finistère sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,

La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 29 – ULAM 29 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 29 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 29 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-003

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-006 «
NASSES A POISSON-CRPM-B » du
5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et
des élevages marins de Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-006 « NASSES A POISSON-CRPM-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2018-16076 du 16 avril 2018 portant approbation de la délibération n° 2018-014 « NASSES A POISSON-CRPM-A » du 30 mars 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n° 2019-006 « NASSES A POISSON-CRPM-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant le nombre de licences et les conditions particulières d'exercice de la pêche du poisson à la nasse dans les eaux relevant de la circonscription du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2018-16685 du 11 octobre 2018 portant approbation de la délibération n° 2018-072 « NASSES A POISSON-CRPM-B » du 21 septembre 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégués à la mer et au littoral) de Bretagne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,

La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire

Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 35/22/29/56 – ULAM 35/22/29/56 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 35/22/29/56 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 35/22/29/56 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-004

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-007 «
RÉCOLTE DU GOÉMON EN PLONGÉE-B » du 5 avril
2019 du comité régional des pêches maritimes et des
élevages marins de Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

**portant approbation de la délibération n° 2019-007 « RÉCOLTE DU GOÉMON EN PLONGÉE-B »
du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n° 2019-007 « RÉCOLTE DU GOÉMON EN PLONGÉE - B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions de récolte en plongée du goémon sur le littoral de la région Bretagne est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) de Bretagne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,

La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire



Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 35/22/29/56 – ULAM 35/22/29/56 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 35/22/29/56 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 35/22/29/56 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-005

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-008 «
BULOTS-CÔTES D'ARMOR-A » du
5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et
des élevages marins de Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-008 « BULOTS-CÔTES D'ARMOR-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTE

Article 1er :

La délibération n° 2019-008 « BULOTS-COTES D'ARMOR-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des bulots sur le littoral des Côtes d'Armor est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2016-13613 du 9 septembre 2016 portant approbation de la délibération n° 2016-041 « BULOTS-COTES D'ARMOR-A » du 29 août 2016 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) des Côtes d'Armor sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,
La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire


Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22 – ULAM 22 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 22 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 22 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-25-001

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-009 «
BULOTS-COTES D'ARMOR-B » du 5 avril 2019 du
comité régional des pêches maritimes et des élevages
marins de Bretagne



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

portant approbation de la délibération n° 2019-009 « BULOTS-COTES D'ARMOR-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°R53-2019-04-18-005 du 18 avril 2019 portant approbation de la délibération n° 2019-008 « BULOTS-COTES D'ARMOR-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTÉ

Article 1er :

La délibération n° 2019-009 « BULOTS-COTES D'ARMOR-B » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des bulots sur le littoral des Côtes d'Armor est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2018-16088 du 17 avril 2018 portant approbation de la délibération n° 2018-008 « BULOTS-COTES D'ARMOR-B » du 30 mars 2018 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) des Côtes d'Armor sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,
La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire


Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22 – ULAM 22 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 22 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 22 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction interrégionale de la Mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest

R53-2019-04-18-006

arrêté portant approbation de la délibération n° 2019-010 «
COQUILLES SAINT-JACQUES-LO-A »
du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes
et des élevages marins de Bretagne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER NORD ATLANTIQUE – MANCHE OUEST

ARRÊTÉ

**portant approbation de la délibération n° 2019-010 « COQUILLES SAINT-JACQUES-LO-A »
du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-31 et R. 912-32 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest n° R53-2019-01-11-008 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant de la préfète de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRÊTÉ

Article 1er :

La délibération n° 2019-010 « COQUILLES SAINT-JACQUES-LO-A » du 5 avril 2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche à la coquille Saint-Jacques dans les courreaux de l'île de Groix - Lorient est approuvée et rendue obligatoire.

Article 2 :

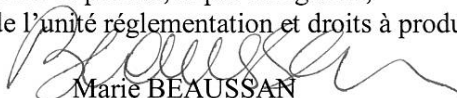
L'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2017-15375 du 25 octobre 2017 portant approbation de la délibération n°2017-035 « COQUILLES SAINT-JACQUES-LO-A » du 18 septembre 2017 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est abrogé.

Article 3 :

Le secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest et le directeur départemental des territoires et de la mer (délégué à la mer et au littoral) du Morbihan sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 avril 2019

Pour la préfète, et par délégation,
La cheffe de l'unité réglementation et droits à produire


Marie BEAUSSAN

Annexes : Les annexes ne sont pas publiées au recueil. Elles sont consultables auprès du service émetteur.

Ampliation : DPMA/BGR – SGAR Bretagne – DDTM/DML 56 – ULAM 56 – CRPMEM Bretagne – CDPMEM 56 – CNSP – Groupement de gendarmerie maritime – Groupement de gendarmerie 56 – DIRM/DCAM – Douanes Bretagne

Direction régionale des Affaires culturelles

R53-2019-04-09-003

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques de la chapelle Notre-Dame de Pitié à Lanvellec
(Côtes d'Armor)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle Notre-Dame de Pitié à Lanvellec (Côtes d'Armor)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine,

Vu l'arrêté du 6 mars 1925 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du clocher de la chapelle Notre-Dame de Pitié et des deux piliers du portail d'entrée de son enclos,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 12 novembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de Pitié, son placître et sa fontaine présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de ses qualités architecturales et de son authenticité,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, l'ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de Pitié, son placître (sol d'assiette, clôture, portail et sa grille, croix et leurs socles, escaliers) et sa fontaine, situé dans le village de Saint-Carré à Lanvellec (Côtes d'Armor), figurant au cadastre section E parcelles n° 79 et 80, et appartenant à la Commune de Lanvellec, n° Siren 212 201 198, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription du 6 mars 1925 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 09 AVR. 2019

La Préfète

Michèle KIRRY

Direction régionale des Affaires culturelles

R53-2019-04-09-002

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques de la maison de la Grande Vigne à Dinan
(Côtes d'Armor)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques de la maison de la Grande Vigne à Dinan (Côtes d'Armor)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 12 novembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la propriété dite maison de la Grande Vigne présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en ce qu'elle témoigne d'une part de la vie et de l'œuvre de l'artiste Yvonne Jean-Haffen (1895-1993), qui résida et travailla en ce lieu durant plus de cinquante ans, et d'autre part de l'histoire industrielle du pays de Dinan au cours du 19^e siècle,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la propriété dite maison de la Grande Vigne, située 103 rue du Quai à Dinan (Côtes d'Armor), incluant la maison proprement dite avec ses décors intérieurs réalisés par Yvonne Jean-Haffen, les dépendances et l'ancien four à chaux, ainsi que le parc avec ses clôtures et ses aménagements architecturés, ensemble figurant au cadastre, section AH parcelles n° 176, 178, 229, 232, et section AE parcelle n° 16, appartenant à la Commune de Dinan, n° Siren 212 200 505, par acte du 11 décembre 1987 devant maître Chapron, notaire à Dinan, publié au service de la publicité foncière de Dinan, le 28 décembre 1987, vol. 5147 n° 1 et 2.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 09 AVR. 2019

La Préfète

Michèle KIRRY

Direction régionale des Affaires culturelles

R53-2019-04-09-004

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques de la maison, dite maison Duthoya, située 3 rue
du Commerce à Landerneau (Finistère)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques de la maison, dite maison Duthoya,
située 3 rue du Commerce à Landerneau (Finistère)**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine,

Vu l'arrêté du 29 mai 1926 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la façade de la maison sise 3 rue du Commerce à Landerneau,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en sa séance du 18 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la maison Duthoya présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de ses qualités architecturales qui témoignent de la prospérité de la bourgeoisie négociante du 17^e siècle à Landerneau,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la maison, dite maison Duthoya, située 3 rue du Commerce à Landerneau (Finistère), figurant au cadastre, section AL parcelle n° 489, appartenant à la Commune de Landerneau, n° Siren 212 901 037, par acte du 11 avril 1989 devant maître Cozic, notaire à Landerneau, publié au service de la publicité foncière de Brest 2, le 21 avril 1989, vol. 2971 n° 14.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription du 29 mai 1926 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à la commune propriétaire et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 09 AVR. 2019

La Préfète


Michèle KIRRY

Direction régionale des Affaires culturelles

R53-2019-04-12-002

Arrêté portant inscription au titre des monuments
historiques du domaine de Blossac à Goven
(Ille-et-Vilaine)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

portant inscription au titre des monuments historiques du domaine de Blossac à GOVEN (Ille-et-Vilaine)

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine (hors classe),

Vu l'arrêté en date du 15 mars 1957 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et toitures du château de Blossac à GOVEN (Ille-et-Vilaine),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Bretagne entendue en date du 6 juillet 2017,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que le domaine (château et parc) de Blossac à GOVEN (Ille-et-Vilaine) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité architecturale de cette demeure de parlementaire et de la qualité paysagère de son parc,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles.

ARRÊTE

Article 1 : est inscrit au titre des monuments historiques le domaine de Blossac en totalité, soit le château en totalité, les façades et toitures des communs, le parc avec ses prairies, ses bois, ses allées et avenues.

Le domaine de Blossac est situé aux lieux-dit Château de Blossac, Blossac, La Douve de Blossac, l'Enclos, l'Avenue des Sapins, la Vallée et le Bois de la Glacière à GOVEN (Ille-et-Vilaine), figurant au cadastre section I, parcelles n° 53, 54, 55, 56, 66, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98 et 165 et appartient indivisément à :

1) Madame Anne Marie Isabelle de PLUVIE, retraitée, épouse de Monsieur Jacques CORMAILLE de VALBRAY, née à GOVEN (Ille-et-Vilaine), le 8 décembre 1938.

Mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître MASSIANI ET ROQUEBERT, notaire à OLLIOULES (Var), le 8 janvier 1980, préalable à son union célébrée à la mairie de RENNES (Ille-et-Vilaine), le 2 février 1980.

2) Monsieur Sébastien François Joseph Marie de PLUME, époux de Madame Sandrine Jeanne Régine TEILLARD, né à RENNES (Ille-et-Vilaine), le 23 mars 1951.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître LOUSTALET, notaire à PAU (Pyrénées-Atlantiques), le 19 décembre 1980, préalable à son union célébrée à la mairie de MAZERES LEZONS (Pyrénées-Atlantiques), le 27 décembre 1980.

3) Madame Monique Anne Marie Josèphe de PLUVIE, née à RENNES (Ille-et-Vilaine), le 26 octobre 1953.

4) Madame Angélique Françoise Capucine HUCHET de QUENETAIN, épouse de Monsieur Jacques REDIER, née à RENNES, le 19 juillet 1975, mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Christian LEFEBVRE, notaire à PARIS (17eme), le 22 mars 2000, préalable à son union célébrée à la mairie de CULLY (Calvados), le 25 mars 2000.

5) Monsieur Christophe Henri Jean GOSSET de la ROUSSERIE, époux de Madame Alexia Germaine Patricia FRYS, né à RENNES, le 2 octobre 1966.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage

préalable à son union célébrée à la mairie de GUÉMENE PENDAO (Loire Atlantique), le 12 septembre 1998.

6) Monsieur Raoul Esprit Jean Marie de PLUVIE, époux de Madame Adeline de MEAULNE, né à AGEN (Lot et Garonne), le 14 mai 1978.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître SABOT, notaire à ANGERS, le 2 juillet 2003, préalable à son union célébrée à la mairie de BECON LES GRANITS (Maine et Loire), le 2 août 2003.

7) et Monsieur Geoffroy Hubert Christian Marie de PLUVIE, époux de Madame Claire JARNOUEN de VILLARTAY, né à ANGERS (Maine et Loire), le 31 mars 1980.

Marié sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître de POULPIQUET, notaire à GUIGNEN, le 16 mai 2009, préalable à son union célébrée à la mairie de LAVAL (Mayenne), le 30 mai 2009.

Par suite :

- d'un acte reçu par Maître LE COQ, alors notaire associé à RENNES le 30 décembre 1982, contenant donation indivise par Monsieur Henri Joseph Paul Marie comte de PLUVIE et Madame Claire Antoinette Marie de la BOURDONNAYE, son épouse, suivit d'un acte reçu par le même notaire et Maître BERNARD, notaire associé à PLOUAY le 11 décembre 1987, publié à REDON, le 18 mars 1988 (et 6 mai 1988), volume 4509, numéros 3 et 3bis.

- de l'attestation immobilière établie par Maître Michel SALMON, alors Notaire Associé à BRUZ, le 5 novembre 1998 suite au décès de Monsieur Bernard Michel Joseph Marie DE PLUVIE, en son vivant célibataire, né à RENNES, le 18 octobre 1943 et décédé à BOULOGNE BILLANCOURT le 2 décembre 1997 publié au bureau des hypothèques de REDON, le 28 janvier 1999, volume 1999P, numéro 279.

- d'un acte reçu par Maître GASCHIGNARD, Notaire Associé à NANTES, le 15 décembre 2010, contenant donation entre vif par Monsieur Philippe de PLUVIE au profit de ses deux fils Raoul et Geoffroy de PLUVIE, publié à REDON, le 31 janvier 2011 volume 2011P, numéro 383.

- d'un acte reçu par Maître Thomas L'OLLIVIER, Notaire Associé soussigné reçu le 16 juillet 2011, contenant donation à titre de partage anticipé par Monsieur Uniac Marie HUCHET de QUENETAIN et Madame Françoise Claire Marguerite Marie de PLUVIE, au profit de leurs trois enfants dont Madame Angélique HUCHET de QUENETAIN, publié à REDON, le 14 septembre 2011, volume 2011P, numéro 3902.

- d'un acte reçu par Maître Thomas L'OLLIVIER, Notaire Associé soussigné reçu le 22 juin 2012, contenant donation entre vifs par Madame Geneviève Jean Joseph de PLUVIE, épouse de Monsieur Marie Joseph Gérard GOSSET de la ROUSSERIE, au profit de Monsieur Christophe GOSSET de la ROUSSERIE, publié à REDON, le 2 août 2012, volume 2012P, numéro 2684

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 15 mars 1957

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et maire de la commune et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes, le 12 AVR. 2019

La Préfète



Michèle KIRRY

préfecture de région

R53-2019-04-24-001

**PUBLICATION RAA 100ème commission licences
spectacles du 03avril 2019**

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	fin de validité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR										
ALCIATI	Alain	CIRQUE TOI MEME. LE CIRQUE POUR DU VRAI	Association loi 1901	6 Place de la République	22810 BELLE ISLE EN TERRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1032053		03/04/2022
ANGOUJART	Carole	ASS. ASSEMBLEES GALLEZES	Association loi 1901	MAIRIE DE LA PRENESSAYE 2 Place de la Mairie	22210 LA PRENESSAYE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1061803		03/04/2022
CLEAC'H	Maeva	LES DANGERS DE LA MER	Association loi 1901	3 LES CHAMPS DONIAUX	22350 PLUJMAUDAN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119522		03/04/2022
CLEAC'H	Maeva	LES DANGERS DE LA MER	Association loi 1901	3 LES CHAMPS DONIAUX	22350 PLUJMAUDAN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119523		03/04/2022
GAUTHIER	Eric	CHEVAL EN PISTE	Association loi 1901	14 rue Lochmenard	22200 GRACES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091870		03/04/2022
GAUTHIER	Eric	CHEVAL EN PISTE	Association loi 1901	14 rue Lochmenard	22200 GRACES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091871		03/04/2022
GINOUX	CATHERINE	FUNAMBULES DES CHAMPS ET DES SONS	SARL	8 RUE DES AJONCS D'OR	22240 FREHEL	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1003523		03/04/2022
GINOUX	CATHERINE	FUNAMBULES DES CHAMPS ET DES SONS	SARL	8 RUE DES AJONCS D'OR	22240 FREHEL	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1003524		03/04/2022
GUERIN	Valérie	LES MARIONNETIC	Association loi 1901	7 rue de Robien	22000 ST BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1085654		03/04/2022
GUERIN	Valérie	LES MARIONNETIC	Association loi 1901	7 rue de Robien	22000 ST BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1085655		03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029031	Salle polyvalente des Villes Moisan Place d'Alzace 22440 PLOUFRAGAN	03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029030	Espace Victor Hugo Rue de la Mairie 22440 PLOUFRAGAN	03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029025		03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029029		03/04/2022
INGER	Christopher	La Bao Acou	Association loi 1901	Ti An Oll Office Culturel Place Auvelais	22310 PLESTIN LES GREVES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1061789		03/04/2022
JONCOUR	Claire	Association Erquy en Scène	Association loi 1901	Mairie - 11 place de l'Hôtel de Ville	22430 ERQUY	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091837		03/04/2022
JOURAND	Pascal	Saint-Brieuc Expo- Congrès	Association loi 1901	Espace Brésillet BP 16	22099 ST BRIEUC CEDEX 9	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1034311		03/04/2022
JOURAND	Pascal	Saint-Brieuc Expo- Congrès	Association loi 1901	Espace Brésillet BP 16	22099 ST BRIEUC CEDEX 9	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1034310	Centre de congrès - auditorium Hermione"	03/04/2022

KLISING	Alexandro	Cirque familial KLISING ALEXANDRO	ENP	4 rue de la Fontaine	22210 PLEMET	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091891	Chapiteau KLISING Alexandro 4 rue de la Fontaine 22210 PLEMET	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	BEL AIR	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091838	Chapiteau 520 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	Bel Air	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024252	Chapiteau 452 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	Bel Air	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024253	Chapiteau 1140 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
LE FLOCH	Frédéric	L'USINERIE PRODUCTION	Association loi 1901	Kerantoupet	22140 BERHET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1090309		03/04/2022
LE FLOCH	Frédéric	L'USINERIE PRODUCTION	Association loi 1901	Kerantoupet	22140 BERHET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1090310		03/04/2022
LE FLOCHMOINE	David	COMPAGNIE LEWIS	Association loi 1901	2 A rue de la Ville Agan	22190 PLERIN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091833		03/04/2022
LE LOCAT	Fabian	ASSOCIATION CHARIVARI	Association loi 1901	1 avenue Antoine Mazier	22000 ST BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1090314		03/04/2022
LE LOCAT	Fabian	ASSOCIATION CHARIVARI	Association loi 1901	1 avenue Antoine Mazier	22000 ST BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1090315		03/04/2022
LEMAIRE	Julie	COMPAGNIE GAZIBUL	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029071		03/04/2022
LEMAIRE	Julie	COMPAGNIE GAZIBUL	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029070		03/04/2022
LORRE	Ludovic	Association LA NEF D FOUS	Association loi 1901	2 Quai de Courcy Mairie de Binic 2 quai de Courcy	22520 BINIC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1054629		03/04/2022
LORRE	Ludovic	Association LA NEF D FOUS	Association loi 1901	2 Quai de Courcy Mairie de Binic 2 quai de Courcy	22520 BINIC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1054630		03/04/2022
MORLIERE	PERRINE	Association HAZARD ET CAETERA	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119451		03/04/2022
MORLIERE	PERRINE	Association HAZARD ET CAETERA	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119452		03/04/2022
NICOLAS	Marc	Association ECLATS DE ROCK	Association loi 1901	4 Hent ar Palais keraniou	22820 PLOUGRESCANT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1042088		03/04/2022
PHILIPPE	ISABELLE	Association LYNCEUS THEATRE	Association loi 1901	c/o CAFE LIBRAIRIE LE TAGARIN 15 rue Pasteur	22680 BINIC ETABLES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119464		03/04/2022
PHILIPPE	ISABELLE	Association LYNCEUS THEATRE	Association loi 1901	c/o CAFE LIBRAIRIE LE TAGARIN 15 rue Pasteur	22680 BINIC ETABLES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119465		03/04/2022
PRIOUR	François	A MAISON BASSE	Association loi 1901	Mairie de Plouguiel Rue de Tréguier	22220 PLOUGUIEL	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119501		03/04/2022
RAGUENES	Jeanne	COMMUNE DE SAINT-CAST-LE-GUILDLO	EPA	1, place de l'Hôtel de ville	22380 SAINT-CAST-LE-GUILDLO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119439		03/04/2022
RAGUENES	Jeanne	COMMUNE DE SAINT-CAST-LE-GUILDLO	EPA	1, place de l'Hôtel de ville	22380 SAINT-CAST-LE-GUILDLO	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119440		03/04/2022

RIDE	Célia	ASSOCIATION FOURMI-E	Association loi 1901	9 RUE DU FOUR	22110 ROSTRENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119466	03/04/2022
RIDE	Célia	ASSOCIATION FOURMI-E	Association loi 1901	9 RUE DU FOUR	22110 ROSTRENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119467	03/04/2022
ROCCA	Cécile	BINIC - TERRE NEUVE - ISLANDE	Association loi 1901	2, quai de Courcy	22520 BINIC/ETABLES-SUR-MER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119514	03/04/2022
ROCCA	Cécile	BINIC - TERRE NEUVE - ISLANDE	Association loi 1901	2, quai de Courcy	22520 BINIC/ETABLES-SUR-MER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119515	03/04/2022
SOHIER	Nathalie	LA PART DES ANGES	SARL	6, rue de Groas Coat	22220 PLOUGUIEL	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119516	03/04/2022
TOUSEAU	Aline	OSMOSE	Association loi 1901	Lieu dit "Koadernod"	22110 ROSTRENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064740	03/04/2022
TOUSEAU	Aline	OSMOSE	Association loi 1901	Lieu dit "Koadernod"	22110 ROSTRENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1064741	03/04/2022
DEPARTEMENT DU FINISTERE									
APPRIOUAL	Manuel	HORIZONS PRODUCTIONS	Association loi 1901	55 lieu-dit Ti Korn	29870 LANDEDA	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119442	03/04/2022
APPRIOUAL	Manuel	HORIZONS PRODUCTIONS	Association loi 1901	55 lieu-dit Ti Korn	29870 LANDEDA	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119443	03/04/2022
BONNARD	Claude	THEATRE DE LA CORNICHE	Association loi 1901	7 Place du Dossen	29600 MORLAIX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034356	03/04/2022
FOREST	Audrey	C.A.D. PLATEFORME	Association loi 1901	17, rue Poullic	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119449	03/04/2022
FOREST	Audrey	C.A.D. PLATEFORME	Association loi 1901	17, rue Poullic	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119521	03/04/2022
GENTY-PRISCAL	Cindy	LA BELLE ESCAPADE	Association loi 1901	rue du Menhir	29550 PLOEVEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064690	03/04/2022
GENTY-PRISCAL	Cindy	LA BELLE ESCAPADE	Association loi 1901	rue du Menhir	29550 PLOEVEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1064760	03/04/2022
KERGLONOU	Marion	JUNON FR29KAB	Association loi 1901	Ferme de Ker Ar Beleg	29290 TROUJARGAT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119519	03/04/2022
KERGLONOU	Marion	JUNON FR29KAB	Association loi 1901	Ferme de Ker Ar Beleg	29290 TROUJARGAT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119520	03/04/2022
KERLEO	Jean Marc	MAIRIE DE PLOUGONVELIN	Autre organisme mixte	Rue du Stade	29217 PLOUGONVELIN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029023	03/04/2022
KERLEO	Jean Marc	MAIRIE DE PLOUGONVELIN	Autre organisme mixte	Rue du Stade	29217 PLOUGONVELIN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029034	03/04/2022
LE MAIGRE	Anaïs	AZAHAR	Association loi 1901	Boulevard de la République	29270 CARHAIX PLOUGUER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1049101	03/04/2022
LE MAIGRE	Anaïs	AZAHAR	Association loi 1901	Boulevard de la République	29270 CARHAIX PLOUGUER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1049102	03/04/2022
LE MOIGNE	Jean Yves	BREST BABEL ORCHESTRA	Association loi 1901	23 rue Yves Giloux	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091886	03/04/2022
LE MOIGNE	Jean Yves	BREST BABEL ORCHESTRA	Association loi 1901	23 rue Yves Giloux	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091887	03/04/2022

LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1081521	Centre culturel L ELLIPSE Rue Pont-Ar-Laër 29350 MOELAN SUR MER	03/04/2022
LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1081522		03/04/2022
LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1081523		03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119473	HOTEL DE VILLE salle des conférences	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119474	Salle MARC ORLAN	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119475	65 rue de la Porte Médiathèque des Capucins	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119476	25 rue de Pontaniou Conservatoire musique danse art dramatique	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119477		03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119478		03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119444	CENTRE CULTUREL 17, rue Alsace Lorraine 29140 ROSPORDEN	03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119445		03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119446		03/04/2022
MANSOUR	Taha	TAHA MENTALISME	Association loi 1901	28, rue des Lilas	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119441		03/04/2022
RESPRIGET	Alain	KLAXON ROUGE	Association loi 1901	Domaine du Dourdy	29750 LOCTUDY	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1059013		03/04/2022
RESPRIGET	Alain	KLAXON ROUGE	Association loi 1901	Domaine du Dourdy	29750 LOCTUDY	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1059012		03/04/2022
RIOU	André	ASS KORN BOUD SKOL SONEREZH SPEIED	Association loi 1901	Bourg Neuf	29540 SPEZET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119447		03/04/2022
RIOU	André	ASS KORN BOUD SKOL SONEREZH SPEIED	Association loi 1901	Bourg Neuf	29540 SPEZET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119448		03/04/2022
STRUJILLOU	Olivier	Association César Franck	Association loi 1901	1 place Toul Al Laër	29000 QUIMPER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034379		03/04/2022
THOMAS	Vincent	THADDO	Association loi 1901	7, rue de l'Harteloire	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119517		03/04/2022
THOMAS	Vincent	THADDO	Association loi 1901	7, rue de l'Harteloire	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119518		03/04/2022
VERGOS	Marie	Association Le Chant de la Rive	Association loi 1901	Rohigou Trégondern	29250 SAINT POL DE LEON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1036999		03/04/2022
VERGOS	Marie	Association Le Chant de la Rive	Association loi 1901	Rohigou Trégondern	29250 SAINT POL DE LEON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036998		03/04/2022
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE										
BA	ABDELLAHI	THILLA PRODUCTION	SAS	23 rue d'Anjou	35150 PIRE SUR SEICHE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119489		03/04/2022

BA	ABDELLAHI	THILLA PRODUCTION	SAS	23 rue d'Anjou	35150 PIRE SUR SEICHE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119490		03/04/2022
BIARD	Nolwenn	Les Scènes déménagement	Association loi 1901	9 rue des Frères Dévérias	35300 FOUGERES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119493		03/04/2022
BOISSEAU	Pierre-Marie	ELE CREATIVE	Association loi 1901	12 rue des Longs Prés	35700 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119491		03/04/2022
BOISSEAU	Pierre-Marie	ELE CREATIVE	Association loi 1901	12 rue des Longs Prés	35700 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119492		03/04/2022
BOURE	Anne-Gaëlle	La Plaine de Joie	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1047344		03/04/2022
BOURHIS-BISSERON	Clara	BESTIAIRE COLLECTIF	Association loi 1901	14 Square Louis Jouvét	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119496		03/04/2022
CHASTRUSSE	Fanny	SI TU T'IMAGINES	Association loi 1901	54 rue des Ormeaux	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064703		03/04/2022
DARMAILLACQ	Marion	TRA LE MANI	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119494		03/04/2022
DARMAILLACQ	Marion	TRA LE MANI	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119495		03/04/2022
DELAGE	Claudia	ESPACE AUMAILLERIE	EPIC	PARC D'ACTIVITE DE L'AUMAILLERIE	35133 LA SELLE EN LUITRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1003161	ESPACE AUMAILLERIE PARC D'ACTIVITE DE L'AUMAILLERIE 35133 LA SELLE EN LUITRE	03/04/2022
DOUCET	Hugo	AMICALE DES ELEVES DE L'INSA DE RENNES	Association loi 1901	20 Avenue des Buttes de Coesmes CS 70839	35708 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119437		03/04/2022
DOUCET	Hugo	AMICALE DES ELEVES DE L'INSA DE RENNES	Association loi 1901	20 Avenue des Buttes de Coesmes CS 70839	35708 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119438		03/04/2022
FAGNOT	Philippe	SARL SCEN'ATTITUDES	SARL	11 LES QUATRES CHENES	35250 MOUAZE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091888		03/04/2022
FAZ	Arnaud	213 PRODUCTIONS	SARL	6 rue Balzac	35300 FOUGERES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1032080		03/04/2022
FAZ	Arnaud	214 PRODUCTIONS	SARL	6 rue Balzac	35300 FOUGERES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1032079		03/04/2022
FORTUNATO	Dominique	CASUS DELIRES	Association loi 1901	c/o LES GESTICULTEURS 5 rue Jacques Prado	35600 REDON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119435		03/04/2022
FORTUNATO	Dominique	CASUS DELIRES	Association loi 1901	c/o LES GESTICULTEURS 5 rue Jacques Prado	35600 REDON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119436		03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119457	IMJC BREQUIGNY Allée Georges Graff 35200 RENNES	03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119459		03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119458		03/04/2022

HEUVELINE	Anne	COMPAGNIE ZADJO	Association loi 1901	Centre Iéo Lagrange Ferme de la Harpe	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091868		03/04/2022
HEUVELINE	Anne	COMPAGNIE ZADJO	Association loi 1901	Centre Iéo Lagrange Ferme de la Harpe	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091869		03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1039815	L'Intervalle 1 Passage de La Motte 35530 NOYAL SUR VILAINE	03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1065633		03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1039816		03/04/2022
LAMARCHE	Michel	ACADEMIE PAUL LE FLEM	Association loi 1901	21 rue de la Saulnerie	35160 MONTFORT SUR MEU	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119470		03/04/2022
LAMARCHE	Michel	ACADEMIE PAUL LE FLEM	Association loi 1901	21 rue de la Saulnerie	35160 MONTFORT SUR MEU	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119471		03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1034393	CENTRE CULTUREL DE CESSON SEVIGNE Rue de l'Hotel de Ville 35510 CESSON SEVIGNE	03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1065659	CARRE SEVIGNE rue du Bac 35510 CESSON SEVIGNE	03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034394		03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1034395		03/04/2022
LE PAGE	Emmanuelle	VILAINE FIGUE	Association loi 1901	23 rue d'Exchange	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1024307		03/04/2022
LE PAGE	Emmanuelle	VILAINE FIGUE	Association loi 1901	23 rue d'Exchange	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1054689		03/04/2022
LEDUAN	Marie-Thérèse	SAINT MALO SUR SCENE	Association loi 1901	Guichet des associations 40 ter Square des Caraïbes	35400 SAINT MALO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036984		03/04/2022
LOIS	Nathalie	CHANTEFABLES	Association loi 1901	49 rue SAINT MELAINE	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1054676		03/04/2022
MALGONNE	Nicolas	MILLE AU CARRE	Association loi 1901	1 Boulevard de Yougoslavie	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119484		03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119431	THEATRE V. HUGO Place du Théâtre 35300 FOUGÈRES	03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119432	CC Juliette Drouet rue du Gué Maheu 35300 FOUGÈRES	03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119433		03/04/2022

MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGERES Cédex	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119430		03/04/2022
MOISAN	Eloïdie	Théâtre Pan	Association loi 1901	12 rue Hélène Boucher	35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1058980		03/04/2022
MOISAN	Eloïdie	Théâtre Pan	Association loi 1901	12 rue Hélène Boucher	35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119524		03/04/2022
NOURRY	Solenn	Association ENTRE LES NUAGES	Association loi 1901	8 rue Paul Sérusier	35580 GUICHEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1044561		03/04/2022
NOURRY	Solenn	Association ENTRE LES NUAGES	Association loi 1901	8 rue Paul Sérusier	35580 GUICHEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1044562		03/04/2022
OMER	Jérémy	COMPAGNIE L'UNANIME	Association loi 1901	4 rue Durafour	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119472		03/04/2022
OMER	Jérémy	COMPAGNIE L'UNANIME	Association loi 1901	4 rue Durafour	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119479		03/04/2022
PERRUEZ	Fanny	Association COMPAGNIE ENGRENAGE	Association loi 1901	26 rue Léon Ricottier	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119461		03/04/2022
PERRUEZ	Fanny	Association COMPAGNIE ENGRENAGE	Association loi 1901	26 rue Léon Ricottier	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119462		03/04/2022
PLUET	Grégoire	COREAM PRODUCTION	Association loi 1901	5 A rue Raoul de la Futaye	35250 ST SULPICE LA FORET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119485		03/04/2022
PLUET	Grégoire	COREAM PRODUCTION	Association loi 1901	5 A rue Raoul de la Futaye	35250 ST SULPICE LA FORET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119486		03/04/2022
POGRAJEC	Antoine	LABEL FAMILY	Association loi 1901	La Loire	35450 VAL D IZE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119460		03/04/2022
POSNIC	Emmanuel	Aïe Aï Aïe	Association loi 1901	3 rue de Lorraine	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119450		03/04/2022
RAPINEL	Denis	MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE	Collectivité territoriale	1, Grande Rue des Stuart B.P.67	35120 DOL-DE-BRETAGNE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024347	Espace Culturel L'Odyssée"	03/04/2022
RAPINEL	Denis	MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE	Collectivité territoriale	1, Grande Rue des Stuart B.P.67	35120 DOL-DE-BRETAGNE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1024348		03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119453	Médiathèque rue du Champ Marqué 35760 Saint Grégoire	03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119454	Centre d'animation de la Forge Rue de la Duchesse Anne 35760 Saint Grégoire	03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119456		03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119455		03/04/2022

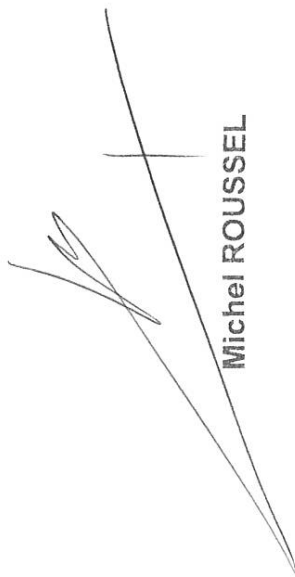
RITZ	Alexis	RITZ	Autres	2 Chanel	35610 ST GEORGES DE GREHAIGNE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119482	03/04/2022
RITZ	Alexis	RITZ	Autres	2 Chanel	35610 ST GEORGES DE GREHAIGNE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119483	03/04/2022
SALIOU	Isabelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	Groupement collectivités territoriales	16 rue de Rennes	35410 CHATEAUGIRON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1036902	03/04/2022
SALIOU	Isabelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	Groupement collectivités territoriales	16 rue de Rennes	35410 CHATEAUGIRON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036901	03/04/2022
SANS-CHAGRIN	Benoît	L'Atelier Sans-Chagrin	SARL	16 rue d'Ouessant	35760 SAINT GREGOIRE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1094524	03/04/2022
SANS-CHAGRIN	Benoît	L'Atelier Sans-Chagrin	SARL	16 rue d'Ouessant	35760 SAINT GREGOIRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1094521	03/04/2022
SCIOT	Emilie	CYNOPHRENIC	Association loi 1901	35 Boulevard Georges Clémenceau	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119487	03/04/2022
SCIOT	Emilie	CYNOPHRENIC	Association loi 1901	35 Boulevard Georges Clémenceau	35200 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119488	03/04/2022
TISSERAND	Charlotte	Une touche de tango	Association loi 1901	16 rue de Brest	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119480	03/04/2022
TISSERAND	Charlotte	Une touche de tango	Association loi 1901	16 rue de Brest	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119481	03/04/2022
DEPARTEMENT DU MORBIHAN									
ALBERT	Manon	ILIAV	Association loi 1901	Talroc'h	56310 MELRAND	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119508	03/04/2022
ALBERT	Manon	ILIAV	Association loi 1901	Talroc'h	56310 MELRAND	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119509	03/04/2022
BLEHER	Jean-Luc	OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	Groupement collectivités territoriales	Turpen	56140 MALESTROIT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119513	03/04/2022
BLIN	Mathieu	LABELILEDANSE	Association loi 1901	2 route de Ty Leen	56400 PLOUGOUMIELEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119503	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119498	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119499	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119500	03/04/2022
CHAUVIN	Michel	DIHUNERIEN	Association loi 1901	Porh Er Bleye	56870 BADEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1006245	03/04/2022
GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119527	03/04/2022
GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119525	03/04/2022

GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119526		03/04/2022
GUICHARD	Denis	PONT SCORFF ANIMATIONS	Association loi 1901	Place de la Maison des Princes	56620 PONT SCORFF	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1061797		03/04/2022
GUICHARD	Denis	PONT SCORFF ANIMATIONS	Association loi 1901	Place de la Maison des Princes	56620 PONT SCORFF	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1061798		03/04/2022
GUILLOTIN	Cédric	SEM GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS	SEM	255 rue Rouget de Lisle BP 255	56602 LANESTER CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119468	PALAIS DES CONGRES Quai Gustave Mansion 56100 LORIENT	03/04/2022
GUILLOTIN	Cédric	SEM GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS	SEM	255 rue Rouget de Lisle BP 255	56602 LANESTER CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119469	PARC DES EXPOSITIONS 286 rue Rouget de Lisle BP 255 56602 LANESTER Cedex	03/04/2022
HOUAL	Thierry	Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient	Association loi 1901	2 rue Jean Le Coutaller	56100 LORIENT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119434	L'HYDROPHONE Lorient La base 56000 LORIENT	03/04/2022
KERBIQUET	Renan	MIGNONED AR BREZHONEG	Association loi 1901	5, rue du Golfe	56860 SENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119511		03/04/2022
KERBIQUET	Renan	MIGNONED AR BREZHONEG	Association loi 1901	5, rue du Golfe	56860 SENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119512		03/04/2022
KERGOAT	Mireille	COLLECTIF MOSAIQUE	Association loi 1901	2 rue de la Mairie	56440 LANGUIDIC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119504		03/04/2022
LOFFICIAL	Pierrick	ERDEVENEMENT VOTRE	Association loi 1901	7 bis, rue Abbé Le Barh	56410 ERDEVEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119506		03/04/2022
LOFFICIAL	Pierrick	ERDEVENEMENT VOTRE	Association loi 1901	7 bis, rue Abbé Le Barh	56410 ERDEVEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119507		03/04/2022
LOMBARDIA	Lisardo	FESTIVAL INTERCULTIQUE DE LORIENT	Association loi 1901	Rue Pierre Guergadic	56100 LORIENT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1037012		03/04/2022
LOMBARDIA	Lisardo	FESTIVAL INTERCULTIQUE DE LORIENT	Association loi 1901	Rue Pierre Guergadic	56100 LORIENT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1037013		03/04/2022
LOYER	SEBASTIEN	LE CLIC	Association loi 1901	1 RUE DES DROITS DE L'HOMME	56890 SAINT-AVE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119510		03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1032016	Centre Culturel Océanis Boulevard François Mitterrand 56270 PLOEMEUR	03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029074		03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029075		03/04/2022
MINIER	Adeline	RUBYS EVENT	ENP	11 rue Abatti Zu	56630 LANGONNET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119502		03/04/2022
MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091857	Haras National rue Victor Hugo 56700 HENNEBONT	03/04/2022
MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091858		03/04/2022

MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119463	03/04/2022
PIAN	Jean	CIE L'OEIL EPISSÉ SUR AME PURE	Association loi 1901	Rue du Tissage	56360 SAUZON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119497	03/04/2022
TREHIN	Elouan	VARMA!	Association loi 1901	Place de la Mairie	56670 Riantec	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119505	03/04/2022
VIGNER	Eric	COMPAGNIE SUZANNE M.	Association loi 1901	29 rue des Lilas	56260 LARMOR PLAGE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1087427	03/04/2022

**Pour la Préfète de la région Bretagne et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles**

Rennes, le 23/04/2019



Michel ROUSSET

préfecture de région

R53-2019-04-24-002

**PUBLICATION RAA 100ème commission licences
spectacles du 03avril 2019**

NOM	PRENOM	RAISON SOCIALE	FORME JURIDIQUE	ADRESSE	CP_VILLE	TYPE LICENCE	CATEGORIE	NUMERO LICENCE	LIEU	fin de validité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR										
ALCIATI	Alain	CIRQUE TOI MEME. LE CIRQUE POUR DU VRAI	Association loi 1901	6 Place de la République	22810 BELLE ISLE EN TERRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1032053		03/04/2022
ANGOUJART	Carole	ASS. ASSEMBLEES GALLEZES	Association loi 1901	MAIRIE DE LA PRENESSAYE 2 Place de la Mairie	22210 LA PRENESSAYE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1061803		03/04/2022
CLEAC'H	Maeva	LES DANGERS DE LA MER	Association loi 1901	3 LES CHAMPS DONIAUX	22350 PLUJMAUDAN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119522		03/04/2022
CLEAC'H	Maeva	LES DANGERS DE LA MER	Association loi 1901	3 LES CHAMPS DONIAUX	22350 PLUJMAUDAN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119523		03/04/2022
GAUTHIER	Eric	CHEVAL EN PISTE	Association loi 1901	14 rue Lochmenard	22200 GRACES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091870		03/04/2022
GAUTHIER	Eric	CHEVAL EN PISTE	Association loi 1901	14 rue Lochmenard	22200 GRACES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091871		03/04/2022
GINOUX	CATHERINE	FUNAMBULES DES CHAMPS ET DES SONS	SARL	8 RUE DES AJONCS D'OR	22240 FREHEL	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1003523		03/04/2022
GINOUX	CATHERINE	FUNAMBULES DES CHAMPS ET DES SONS	SARL	8 RUE DES AJONCS D'OR	22240 FREHEL	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1003524		03/04/2022
GUERIN	Valérie	LES MARIONNETIC	Association loi 1901	7 rue de Robien	22000 ST BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1085654		03/04/2022
GUERIN	Valérie	LES MARIONNETIC	Association loi 1901	7 rue de Robien	22000 ST BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1085655		03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029031	Salle polyvalente des Villes Moisan Place d'Alzace 22440 PLOUFRAGAN	03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029030	Espace Victor Hugo Rue de la Mairie 22440 PLOUFRAGAN	03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029025		03/04/2022
HAMONIC	Christophe	MAIRIE DE PLOUFRAGAN	Collectivité territoriale	Place de l'église BP 52	22440 PLOUFRAGAN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029029		03/04/2022
INGER	Christopher	La Bao Acou	Association loi 1901	Ti An Oll Office Culturel Place Auvelais	22310 PLESTIN LES GREVES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1061789		03/04/2022
JONCOUR	Claire	Association Erquy en Scène	Association loi 1901	Mairie - 11 place de l'Hôtel de Ville	22430 ERQUY	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091837		03/04/2022
JOURAND	Pascal	Saint-Brieuc Expo- Congrès	Association loi 1901	Espace Brésillet BP 16	22099 ST BRIEUC CEDEX 9	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1034311		03/04/2022
JOURAND	Pascal	Saint-Brieuc Expo- Congrès	Association loi 1901	Espace Brésillet BP 16	22099 ST BRIEUC CEDEX 9	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1034310	Centre de congrès - auditorium Hermione"	03/04/2022

KLISING	Alexandro	Cirque familial KLISING ALEXANDRO	ENP	4 rue de la Fontaine	22210 PLEMET	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091891	Chapiteau KLISING Alexandro 4 rue de la Fontaine 22210 PLEMET	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	BEL AIR	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091838	Chapiteau 520 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	Bel Air	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024252	Chapiteau 452 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
KLISING	Gervais	CIRQUE GERVAIS KLISING	ENP	Bel Air	22100 QUEVERT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024253	Chapiteau 1140 m² Bel Air 22100 QUEVERT	03/04/2022
LE FLOCH	Frédéric	L'USINERIE PRODUCTION	Association loi 1901	Kerantoupet	22140 BERHET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1090309		03/04/2022
LE FLOCH	Frédéric	L'USINERIE PRODUCTION	Association loi 1901	Kerantoupet	22140 BERHET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1090310		03/04/2022
LE FLOCHMOINE	David	COMPAGNIE LEWIS	Association loi 1901	2 A rue de la Ville Agan	22190 PLERIN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091833		03/04/2022
LE LOCAT	Fabian	ASSOCIATION CHARIVARI	Association loi 1901	1 avenue Antoine Mazier	22000 ST BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1090314		03/04/2022
LE LOCAT	Fabian	ASSOCIATION CHARIVARI	Association loi 1901	1 avenue Antoine Mazier	22000 ST BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1090315		03/04/2022
LEMAIRE	Julie	COMPAGNIE GAZIBUL	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029071		03/04/2022
LEMAIRE	Julie	COMPAGNIE GAZIBUL	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029070		03/04/2022
LORRE	Ludovic	Association LA NEF D FOUS	Association loi 1901	2 Quai de Courcy Mairie de Binic 2 quai de Courcy	22520 BINIC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1054629		03/04/2022
LORRE	Ludovic	Association LA NEF D FOUS	Association loi 1901	2 Quai de Courcy Mairie de Binic 2 quai de Courcy	22520 BINIC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1054630		03/04/2022
MORLIERE	PERRINE	Association HAZARD ET CAETERA	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119451		03/04/2022
MORLIERE	PERRINE	Association HAZARD ET CAETERA	Association loi 1901	4 rue Félix Le Dantec	22000 SAINT BRIEUC	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119452		03/04/2022
NICOLAS	Marc	Association ECLATS DE ROCK	Association loi 1901	4 Hent ar Palais keraniou	22820 PLOUGRESCANT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1042088		03/04/2022
PHILIPPE	ISABELLE	Association LYNCEUS THEATRE	Association loi 1901	c/o CAFE LIBRAIRIE LE TAGARIN 15 rue Pasteur	22680 BINIC ETABLES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119464		03/04/2022
PHILIPPE	ISABELLE	Association LYNCEUS THEATRE	Association loi 1901	c/o CAFE LIBRAIRIE LE TAGARIN 15 rue Pasteur	22680 BINIC ETABLES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119465		03/04/2022
PRIOUR	François	A MAISON BASSE	Association loi 1901	Mairie de Plouguiel Rue de Tréguier	22220 PLOUGUIEL	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119501		03/04/2022
RAGUENES	Jeanne	COMMUNE DE SAINT-CAST-LE-GUILDLO	EPA	1, place de l'Hôtel de ville	22380 SAINT-CAST-LE-GUILDLO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119439		03/04/2022
RAGUENES	Jeanne	COMMUNE DE SAINT-CAST-LE-GUILDLO	EPA	1, place de l'Hôtel de ville	22380 SAINT-CAST-LE-GUILDLO	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119440		03/04/2022

RIDE	Célia	ASSOCIATION FOURMI-E	Association loi 1901	9 RUE DU FOUR	22110 ROSTRENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119466		03/04/2022
RIDE	Célia	ASSOCIATION FOURMI-E	Association loi 1901	9 RUE DU FOUR	22110 ROSTRENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119467		03/04/2022
ROCCA	Cécile	BINIC - TERRE NEUVE - ISLANDE	Association loi 1901	2, quai de Courcy	22520 BINIC/ETABLES-SUR-MER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119514		03/04/2022
ROCCA	Cécile	BINIC - TERRE NEUVE - ISLANDE	Association loi 1901	2, quai de Courcy	22520 BINIC/ETABLES-SUR-MER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119515		03/04/2022
SOHIER	Nathalie	LA PART DES ANGES	SARL	6, rue de Groas Coat	22220 PLOUGUIEL	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119516	LA PART DES ANGES 6, rue de Groas Coat 22220 PLOUGUIEL	03/04/2022
TOUSEAU	Aline	OSMOSE	Association loi 1901	Lieu dit "Koadernod"	22110 ROSTRENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064740		03/04/2022
TOUSEAU	Aline	OSMOSE	Association loi 1901	Lieu dit "Koadernod"	22110 ROSTRENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1064741		03/04/2022
DEPARTEMENT DU FINISTERE										
APPRIOUAL	Manuel	HORIZONS PRODUCTIONS	Association loi 1901	55 lieu-dit Ti Korn	29870 LANDEDA	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119442		03/04/2022
APPRIOUAL	Manuel	HORIZONS PRODUCTIONS	Association loi 1901	55 lieu-dit Ti Korn	29870 LANDEDA	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119443		03/04/2022
BONNARD	Claude	THEATRE DE LA CORNICHE	Association loi 1901	7 Place du Dossen	29600 MORLAIX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034356		03/04/2022
FOREST	Audrey	C.A.D. PLATEFORME	Association loi 1901	17, rue Poullic	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119449		03/04/2022
FOREST	Audrey	C.A.D. PLATEFORME	Association loi 1901	17, rue Poullic	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119521		03/04/2022
GENTY-PRISCAL	Cindy	LA BELLE ESCAPADE	Association loi 1901	rue du Menhir	29550 PLOEVEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064690		03/04/2022
GENTY-PRISCAL	Cindy	LA BELLE ESCAPADE	Association loi 1901	rue du Menhir	29550 PLOEVEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1064760		03/04/2022
KERGLONOU	Marion	JUNON FR29KAB	Association loi 1901	Ferme de Ker Ar Beleg	29290 TROUJARGAT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119519		03/04/2022
KERGLONOU	Marion	JUNON FR29KAB	Association loi 1901	Ferme de Ker Ar Beleg	29290 TROUJARGAT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119520		03/04/2022
KERLEO	Jean Marc	MAIRIE DE PLOUGONVELIN	Autre organisme mixte	Rue du Stade	29217 PLOUGONVELIN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1029023	Espace KERAUDY rue du Stade 29219 PLOUGONVELIN	03/04/2022
KERLEO	Jean Marc	MAIRIE DE PLOUGONVELIN	Autre organisme mixte	Rue du Stade	29217 PLOUGONVELIN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029034		03/04/2022
LE MAIGRE	Anais	AZAHAR	Association loi 1901	Boulevard de la République	29270 CARHAIX PLOUGUER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1049101		03/04/2022
LE MAIGRE	Anais	AZAHAR	Association loi 1901	Boulevard de la République	29270 CARHAIX PLOUGUER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1049102		03/04/2022
LE MOIGNE	Jean Yves	BREST BABEL ORCHESTRA	Association loi 1901	23 rue Yves Giloux	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091886		03/04/2022
LE MOIGNE	Jean Yves	BREST BABEL ORCHESTRA	Association loi 1901	23 rue Yves Giloux	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091887		03/04/2022

LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1081521	Centre culturel L ELLIPSE Rue Pont-Ar-Laër 29350 MOELAN SUR MER	03/04/2022
LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1081522		03/04/2022
LE PENNEC	Marcel	Mairie de Moëlan Sur Mer	Collectivité territoriale	2 rue des Moulins	29350 MOELAN SUR MER	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1081523		03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119473	HOTEL DE VILLE salle des conférences	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119474	Salle MARC ORLAN 65 rue de la Porte	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119475	Médiathèque des Capucins 25 rue de Pontaniou	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119476	Conservatoire musique danse art dramatique	03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119477		03/04/2022
LEBLONG	Gwenaël	Mairie de Brest	Collectivité territoriale	2 rue Frezier BP 92206	29222 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119478		03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119444	CENTRE CULTUREL 17, rue Alsace Lorraine 29140 ROSPORDEN	03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119445		03/04/2022
LOUSSOUARN	Michel	VILLE DE ROSPORDEN	Régie à caractère administratif	10, rue de Reims	29140 ROSPORDEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119446		03/04/2022
MANSOUR	Taha	TAHA MENTALISME	Association loi 1901	28, rue des Lilas	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119441		03/04/2022
RESPRIGET	Alain	KLAXON ROUGE	Association loi 1901	Domaine du Dourdy	29750 LOCTUDY	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1059013		03/04/2022
RESPRIGET	Alain	KLAXON ROUGE	Association loi 1901	Domaine du Dourdy	29750 LOCTUDY	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1059012		03/04/2022
RIOU	André	ASS KORN BOUD SKOL SONEREZH SPEIED	Association loi 1901	Bourg Neuf	29540 SPEZET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119447		03/04/2022
RIOU	André	ASS KORN BOUD SKOL SONEREZH SPEIED	Association loi 1901	Bourg Neuf	29540 SPEZET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119448		03/04/2022
STRUJILLOU	Olivier	Association César Franck	Association loi 1901	1 place Toul Al Laër	29000 QUIMPER	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034379		03/04/2022
THOMAS	Vincent	THADDO	Association loi 1901	7, rue de l'Harteloire	29200 BREST	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119517		03/04/2022
THOMAS	Vincent	THADDO	Association loi 1901	7, rue de l'Harteloire	29200 BREST	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119518		03/04/2022
VERGOS	Marie	Association Le Chant de la Rive	Association loi 1901	Rohigou Trégondern	29250 SAINT POL DE LEON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1036999		03/04/2022
VERGOS	Marie	Association Le Chant de la Rive	Association loi 1901	Rohigou Trégondern	29250 SAINT POL DE LEON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036998		03/04/2022
DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE										
BA	ABDELLAHI	THILLA PRODUCTION	SAS	23 rue d'Anjou	35150 PIRE SUR SEICHE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119489		03/04/2022

BA	ABDELLAHI	THILLA PRODUCTION	SAS	23 rue d'Anjou	35150 PIRE SUR SEICHE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119490	03/04/2022
BIARD	Nolwenn	Les Scènes déménagement	Association loi 1901	9 rue des Frères Dévérias	35300 FOUGERES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119493	03/04/2022
BOISSEAU	Pierre-Marie	ELE CREATIVE	Association loi 1901	12 rue des Longs Prés	35700 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119491	03/04/2022
BOISSEAU	Pierre-Marie	ELE CREATIVE	Association loi 1901	12 rue des Longs Prés	35700 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119492	03/04/2022
BOURE	Anne-Gaëlle	La Plaine de Joie	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1047344	03/04/2022
BOURHIS-BISSERON	Clara	BESTIAIRE COLLECTIF	Association loi 1901	14 Square Louis Jouvét	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119496	03/04/2022
CHASTRUSSE	Fanny	SI TU T'IMAGINES	Association loi 1901	54 rue des Ormeaux	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1064703	03/04/2022
DARMAILLACQ	Marion	TRA LE MANI	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119494	03/04/2022
DARMAILLACQ	Marion	TRA LE MANI	Association loi 1901	11 rue du Manoir de Servigné	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119495	03/04/2022
DELAGE	Claudia	ESPACE AUMAILLERIE	EPIC	PARC D'ACTIVITE DE L'AUMAILLERIE	35133 LA SELLE EN LUITRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1003161	03/04/2022
DOUCET	Hugo	AMICALE DES ELEVES DE L'INSA DE RENNES	Association loi 1901	20 Avenue des Buttes de Coesmes CS 70839	35708 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119437	03/04/2022
DOUCET	Hugo	AMICALE DES ELEVES DE L'INSA DE RENNES	Association loi 1901	20 Avenue des Buttes de Coesmes CS 70839	35708 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119438	03/04/2022
FAGNOT	Philippe	SARL SCEN'ATTITUDES	SARL	11 LES QUATRES CHENES	35250 MOUAZE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091888	03/04/2022
FAZ	Arnaud	213 PRODUCTIONS	SARL	6 rue Balzac	35300 FOUGERES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1032080	03/04/2022
FAZ	Arnaud	214 PRODUCTIONS	SARL	6 rue Balzac	35300 FOUGERES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1032079	03/04/2022
FORTUNATO	Dominique	CASUS DELIRES	Association loi 1901	c/o LES GESTICULTEURS 5 rue Jacques Prado	35600 REDON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119435	03/04/2022
FORTUNATO	Dominique	CASUS DELIRES	Association loi 1901	c/o LES GESTICULTEURS 5 rue Jacques Prado	35600 REDON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119436	03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119457	03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119459	03/04/2022
GARDAIR	Aurélie	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE BREQUIGNY	Association loi 1901	88 rue d'Angleterre B.P. 60558	35205 RENNES CEDEX 2	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119458	03/04/2022

HEUVELINE	Anne	COMPAGNIE ZADJO	Association loi 1901	Centre Iéo Lagrange Ferme de la Harpe	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1091868		03/04/2022
HEUVELINE	Anne	COMPAGNIE ZADJO	Association loi 1901	Centre Iéo Lagrange Ferme de la Harpe	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091869		03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1039815	L'Intervalle 1 Passage de La Motte 35530 NOYAL SUR VILAINE	03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1065633		03/04/2022
JULIEN	Megali	MAIRIE DE NOYAL SUR VILAINE	Collectivité territoriale	1 passage de la Motte	35532 NOYAL SUR VILAINE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1039816		03/04/2022
LAMARCHE	Michel	ACADEMIE PAUL LE FLEM	Association loi 1901	21 rue de la Saulnerie	35160 MONTFORT SUR MEU	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119470		03/04/2022
LAMARCHE	Michel	ACADEMIE PAUL LE FLEM	Association loi 1901	21 rue de la Saulnerie	35160 MONTFORT SUR MEU	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119471		03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1034393	CENTRE CULTUREL DE CESSON SEVIGNE Rue de l'Hotel de Ville 35510 CESSON SEVIGNE	03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1065659	CARRE SEVIGNE rue du Bac 35510 CESSON SEVIGNE	03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1034394		03/04/2022
LARDOUX	Carole	Mairie de Cesson Sévigné	Collectivité territoriale	1 Esplanade de l'Hôtel de Ville CS 91707	35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1034395		03/04/2022
LE PAGE	Emmanuelle	VILAINE FIGUE	Association loi 1901	23 rue d'Exchange	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1024307		03/04/2022
LE PAGE	Emmanuelle	VILAINE FIGUE	Association loi 1901	23 rue d'Exchange	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1054689		03/04/2022
LEDUAN	Marie-Thérèse	SAINT MALO SUR SCENE	Association loi 1901	Guichet des associations 40 ter Square des Caraïbes	35400 SAINT MALO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036984		03/04/2022
LOIS	Nathalie	CHANTEFABLES	Association loi 1901	49 rue SAINT MELAINE	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1054676		03/04/2022
MALGONNE	Nicolas	MILLE AU CARRE	Association loi 1901	1 Boulevard de Yougoslavie	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119484		03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119431	THEATRE V. HUGO Place du Théâtre 35300 FOUGERES	03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119432	CC Juliette Drouet rue du Gué Maheu 35300 FOUGERES	03/04/2022
MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGÈRES Cédex	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119433		03/04/2022

MERIAU	Julie	FOUGÈRES AGGLOMERATION	Collectivité territoriale	Parc d'Activités de l'Aumallerie 1 rue Louis Lumière CS 70665 - La Selle-en-Luitré	35306 FOUGERES Cédex	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119430		03/04/2022
MOISAN	Eloïdie	Théâtre Pan	Association loi 1901	12 rue Hélène Boucher	35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1058980		03/04/2022
MOISAN	Eloïdie	Théâtre Pan	Association loi 1901	12 rue Hélène Boucher	35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119524		03/04/2022
NOURRY	Solenn	Association ENTRE LES NUAGES	Association loi 1901	8 rue Paul Sérusier	35580 GUICHEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1044561		03/04/2022
NOURRY	Solenn	Association ENTRE LES NUAGES	Association loi 1901	8 rue Paul Sérusier	35580 GUICHEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1044562		03/04/2022
OMER	Jérémy	COMPAGNIE L'UNANIME	Association loi 1901	4 rue Durafour	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119472		03/04/2022
OMER	Jérémy	COMPAGNIE L'UNANIME	Association loi 1901	4 rue Durafour	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119479		03/04/2022
PERRUEZ	Fanny	Association COMPAGNIE ENGRENAGE	Association loi 1901	26 rue Léon Ricottier	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119461		03/04/2022
PERRUEZ	Fanny	Association COMPAGNIE ENGRENAGE	Association loi 1901	26 rue Léon Ricottier	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119462		03/04/2022
PLUET	Grégoire	COREAM PRODUCTION	Association loi 1901	5 A rue Raoul de la Futaye	35250 ST SULPICE LA FORET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119485		03/04/2022
PLUET	Grégoire	COREAM PRODUCTION	Association loi 1901	5 A rue Raoul de la Futaye	35250 ST SULPICE LA FORET	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119486		03/04/2022
POGRAJEC	Antoine	LABEL FAMILY	Association loi 1901	La Loire	35450 VAL D IZE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119460		03/04/2022
POSNIC	Emmanuel	Aïe Aï Aïe	Association loi 1901	3 rue de Lorraine	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119450		03/04/2022
RAPINEL	Denis	MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE	Collectivité territoriale	1, Grande Rue des Stuart B.P.67	35120 DOL-DE-BRETAGNE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1024347	Espace Culturel L'Odyssée"	03/04/2022
RAPINEL	Denis	MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE	Collectivité territoriale	1, Grande Rue des Stuart B.P.67	35120 DOL-DE-BRETAGNE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1024348		03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119453	Médiathèque rue du Champ Marqué 35760 Saint Grégoire	03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119454	Centre d'animation de la Forge Rue de la Duchesse Anne 35760 Saint Grégoire	03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119456		03/04/2022
RAULY MARECHAL	Odile	Mairie de St GREGOIRE	Collectivité territoriale	96232 rue Chateaubriand BP	35762 St GREGOIRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119455		03/04/2022

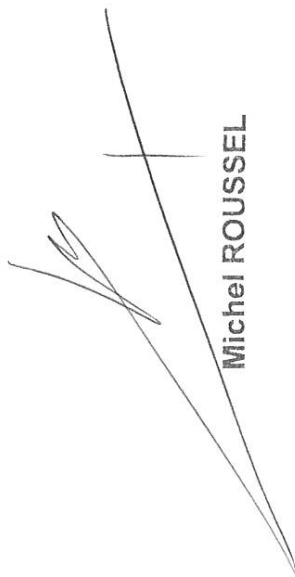
RITZ	Alexis	RITZ	Autres	2 Chanel	35610 ST GEORGES DE GREHAIGNE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119482	03/04/2022
RITZ	Alexis	RITZ	Autres	2 Chanel	35610 ST GEORGES DE GREHAIGNE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119483	03/04/2022
SALIOU	Isabelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	Groupement collectivités territoriales	16 rue de Rennes	35410 CHATEAUGIRON	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1036902	03/04/2022
SALIOU	Isabelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAUGIRON	Groupement collectivités territoriales	16 rue de Rennes	35410 CHATEAUGIRON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1036901	03/04/2022
SANS-CHAGRIN	Benoît	L'Atelier Sans-Chagrin	SARL	16 rue d'Ouessant	35760 SAINT GREGOIRE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1094524	03/04/2022
SANS-CHAGRIN	Benoît	L'Atelier Sans-Chagrin	SARL	16 rue d'Ouessant	35760 SAINT GREGOIRE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1094521	03/04/2022
SCIOT	Emilie	CYNOPHRENIC	Association loi 1901	35 Boulevard Georges Clémenceau	35200 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119487	03/04/2022
SCIOT	Emilie	CYNOPHRENIC	Association loi 1901	35 Boulevard Georges Clémenceau	35200 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119488	03/04/2022
TISSERAND	Charlotte	Une touche de tango	Association loi 1901	16 rue de Brest	35000 RENNES	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119480	03/04/2022
TISSERAND	Charlotte	Une touche de tango	Association loi 1901	16 rue de Brest	35000 RENNES	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119481	03/04/2022
DEPARTEMENT DU MORBIHAN									
ALBERT	Manon	ILIAV	Association loi 1901	Talroc'h	56310 MELRAND	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119508	03/04/2022
ALBERT	Manon	ILIAV	Association loi 1901	Talroc'h	56310 MELRAND	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119509	03/04/2022
BLEHER	Jean-Luc	OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE	Groupement collectivités territoriales	Turpen	56140 MALESTROIT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119513	03/04/2022
BLIN	Matthieu	LABELILEDANSE	Association loi 1901	2 route de Ty Leen	56400 PLOUGOUMIELEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119503	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119498	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119499	03/04/2022
BOURILLON	Sylvain	SARL SYCHA	SARL	11 rue du Port	56400 LE BONO	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119500	03/04/2022
CHAUVIN	Michel	DIHUNERIEN	Association loi 1901	Porh Er Bleye	56870 BADEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1006245	03/04/2022
GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119527	03/04/2022
GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119525	03/04/2022

GAPENNE	THOMAS	LE BAC	ENP	21 PL JULES FERRY	56100 LORIENT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119526		03/04/2022
GUICHARD	Denis	PONT SCORFF ANIMATIONS	Association loi 1901	Place de la Maison des Princes	56620 PONT SCORFF	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1061797		03/04/2022
GUICHARD	Denis	PONT SCORFF ANIMATIONS	Association loi 1901	Place de la Maison des Princes	56620 PONT SCORFF	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1061798		03/04/2022
GUILLOTIN	Cédric	SEM GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS	SEM	255 rue Rouget de Lisle BP 255	56602 LANESTER CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119468	PALAIS DES CONGRES Quai Gustave Mansion 56100 LORIENT	03/04/2022
GUILLOTIN	Cédric	SEM GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS	SEM	255 rue Rouget de Lisle BP 255	56602 LANESTER CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119469	PARC DES EXPOSITIONS 286 rue Rouget de Lisle BP 255 56602 LANESTER Cedex	03/04/2022
HOUAL	Thierry	Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient	Association loi 1901	2 rue Jean Le Coutaller	56100 LORIENT	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1119434	L'HYDROPHONE Lorient La base 56000 LORIENT	03/04/2022
KERBIQUET	Renan	MIGNONED AR BREZHONEG	Association loi 1901	5, rue du Golfe	56860 SENE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119511		03/04/2022
KERBIQUET	Renan	MIGNONED AR BREZHONEG	Association loi 1901	5, rue du Golfe	56860 SENE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119512		03/04/2022
KERGOAT	Mireille	COLLECTIF MOSAIQUE	Association loi 1901	2 rue de la Mairie	56440 LANGUIDIC	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119504		03/04/2022
LOFFICIAL	Pierrick	ERDEVENEMENT VOTRE	Association loi 1901	7 bis, rue Abbé Le Barh	56410 ERDEVEN	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119506		03/04/2022
LOFFICIAL	Pierrick	ERDEVENEMENT VOTRE	Association loi 1901	7 bis, rue Abbé Le Barh	56410 ERDEVEN	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119507		03/04/2022
LOMBARDIA	Lisardo	FESTIVAL INTERCULTUEL DE LORIENT	Association loi 1901	Rue Pierre Guergadic	56100 LORIENT	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1037012		03/04/2022
LOMBARDIA	Lisardo	FESTIVAL INTERCULTUEL DE LORIENT	Association loi 1901	Rue Pierre Guergadic	56100 LORIENT	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1037013		03/04/2022
LOYER	SEBASTIEN	LE CLIC	Association loi 1901	1 RUE DES DROITS DE L'HOMME	56890 SAINT-AVE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119510		03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1032016	Centre Culturel Océanis Boulevard François Mitterrand 56270 PLOEMEUR	03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1029074		03/04/2022
LUCAS	Guy	MAIRIE DE PLOEMEUR	Collectivité territoriale	L'Océanis Boulevard François Mitterrand B.P. 67	56274 PLOEMEUR CEDEX	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1029075		03/04/2022
MINIER	Adeline	RUBYS EVENT	ENP	11 rue Abatti Zu	56630 LANGONNET	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119502		03/04/2022
MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 1	Exploitant de lieu	1-1091857	Haras National rue Victor Hugo 56700 HENNEBONT	03/04/2022
MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1091858		03/04/2022

MORIN	Brieuc	SAEM SELLOR	SEM	Villa Margaret B.P.60	56260 LARMOR PLAGE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119463	03/04/2022
PIAN	Jean	CIE L'OEIL EPISSÉ SUR AME PURE	Association loi 1901	Rue du Tissage	56360 SAUZON	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1119497	03/04/2022
TREHIN	Elouan	VARMA!	Association loi 1901	Place de la Mairie	56670 Riantec	Licence 3	Diffuseur de spectacles	3-1119505	03/04/2022
VIGNER	Eric	COMPAGNIE SUZANNE M.	Association loi 1901	29 rue des Lilas	56260 LARMOR PLAGE	Licence 2	Producteur de spectacles	2-1087427	03/04/2022

**Pour la Préfète de la région Bretagne et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles**

Rennes, le 23/04/2019



Michel ROUSSET